ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Informations à tous les personnels enseignants

Sorties scolaires

25/11/2024

Textes de référence et ressources

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

Textes et outils

ORGANISATION DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES, LES COLLÈGES ET LES LYCÉES PUBLICS

NOR : MENE2407159C

Circulaire du 16-7-2024

MENJ – Dgesco C2-3

Sur Eduscol

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité
Circonscription de VILLARS LES DOMBES
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain

Les enjeux

Pourquoi faire une sortie scolaire ?

Temps forts dans le parcours scolaire de chaque enfant, les sorties scolaires favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l'épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde.

Une sortie scolaire pour…

- **Illustrer** les enseignements scolaires, les **compléter et** leur **donner du sens.**
- **Partager des moments et une expérience sociale** unique propices à la découverte d'un nouvel environnement naturel ou culturel et à la réalisation de projets collectifs.

Tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire. Par conséquent, les écoles et les établissements scolaires sont invités à encourager l'organisation de ces séjours.

Les objectifs pédagogiques de la sortie scolaire

- acquérir et approfondir des savoirs et savoir-faire transversaux , mobilisant des enseignements différents.
- développer les savoir-être inhérents au vivre-ensemble, au respect de l'autre et de son environnement dans un cadre structurant

Quel que soit le type de sortie, **les activités pratiquées viennent nécessairement en appui des programmes scolaires** et nourrissent le projet pédagogique de la classe.

Veiller :

- Aux conditions d'encadrement
- Aux conditions de transport
- Aux conditions d'accueil
- A la nature et aux conditions des activités pratiquées
- A la sécurité à tout moment

Des sorties scolaires permettant la participation de tous les élèves

- Alors que l'égalité constitue l'un des fondements de notre École républicaine, **tous les élèves doivent pouvoir bénéficier des bienfaits éducatifs des sorties scolaires.** En tout état de cause, les élèves qui ne participent pas à une sortie scolaire facultative doivent être accueillis dans l'enceinte de l'établissement.

- Privilégier les sorties de proximité pour les élèves de cycle 1 (*cf. cadrage modifié dans la circulaire du 16 juillet 2024 sur l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics)*

- Anticiper la participation des élèves en situation de handicap ou à besoin médical spécifique (choix du transport, de l'hébergement). En aucun cas les frais supplémentaires liés à la participation d'un élève en situation de handicap ou à besoin médical spécifique ne peuvent être imputés à sa famille.

Voyages scolaires et autorisation

Dans le premier degré, **l'autorisation d'un voyage scolaire est délivrée par écrit par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription, <u>après accord du directeur d'école.</u>**

Les taux d'encadrement

SORTIES OBLIGATOIRES / FACULTATIVES

SORTIES OBLIGATOIRES :

- Sur temps scolaire, pause méridienne incluse.
- Sorties de proximités.

SORTIES FACULTATIVES :

- Sur temps scolaire, pause méridienne incluse mais dans un pays étranger.
- Sans nuitée, en dehors des horaires scolaires.
- Voyage scolaire avec nuitée.

SORTIES OBLIGATOIRES / FACULTATIVES

SORTIES OBLIGATOIRES :

- Sur temps scolaire, pause méridienne incluse.
- Sorties de proximité.

SORTIES FACULTATIVES :

- Sur temps scolaire, pause méridienne incluse mais dans un pays étranger.
- Sans nuitée, en dehors des horaires scolaires.
- Voyage scolaire avec nuitée.

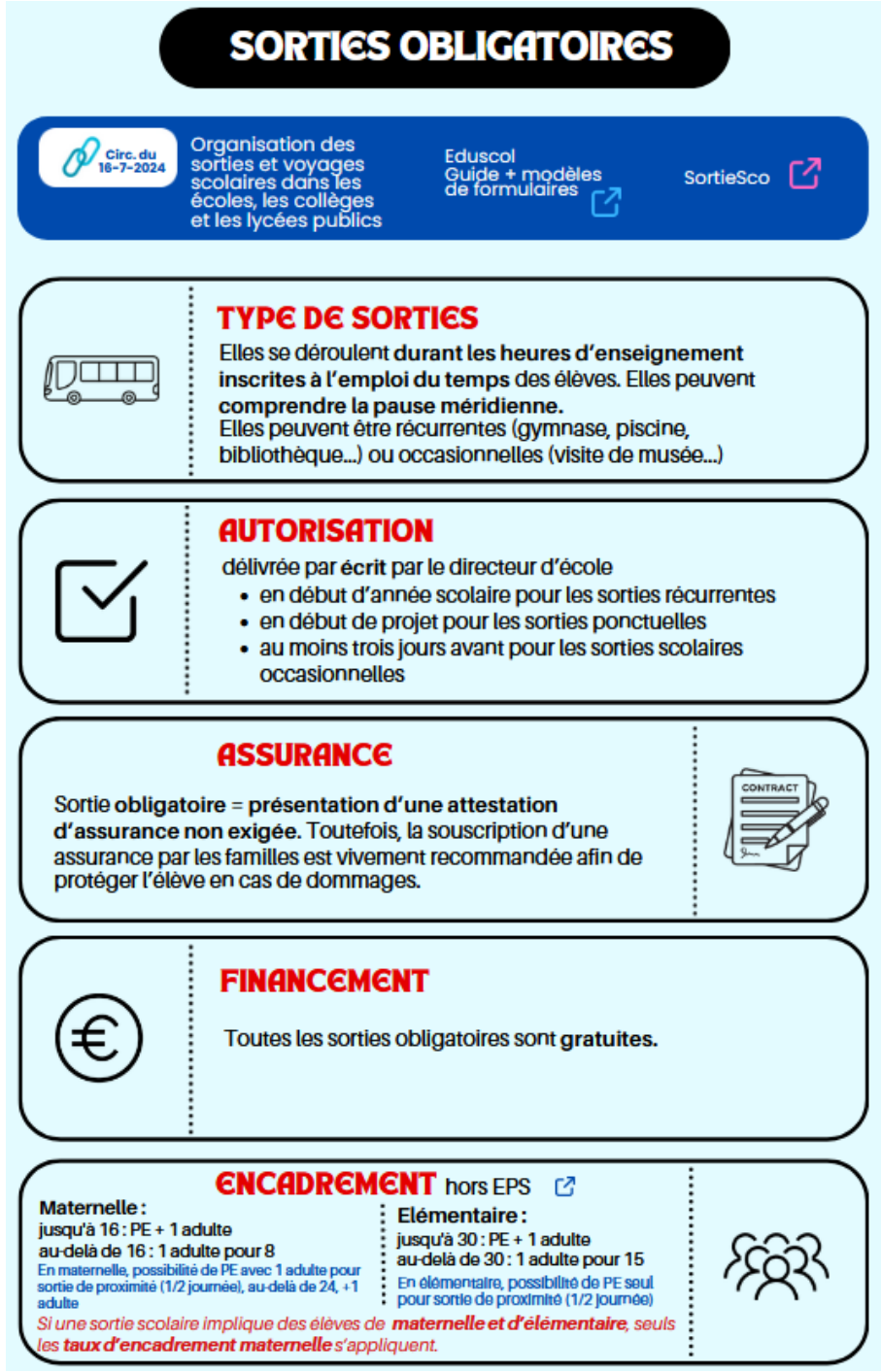

SORTIES FACULTATIVES

Circ. du 16-7-2024 — Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics

Eduscol
Guide + modèles de formulaires

SortieSco

TYPE DE SORTIES

Toutes sorties scolaires qui ne revêtent pas un caractère obligatoire, notamment :

- sans nuitée qui ont lieu dans les pays étrangers frontaliers ;
- les voyages scolaires comprenant une ou plusieurs nuitées.

AUTORISATION

délivrée par **écrit** par le directeur d'école

- au moins trois jours avant pour les sorties scolaires occasionnelles sur le territoire national
- à l'étranger : au moins quinze jours avant le départ
- détail des procédures pour les voyages scolaires

ASSURANCE

Sortie **facultative** = Assurance responsabilité civile (pour couvrir les dommages dont l'enfant serait l'auteur) **et** assurance individuelle accidents corporels (pour couvrir les dommages qu'il pourrait subir) sont **obligatoires**.

FINANCEMENT

Contribution financière des familles possible. Celle-ci doit être limitée et ne doit, en aucun cas, conduire à l'exclusion d'un élève pour des raisons financières.

ENCADREMENT hors EPS

SORTIES SANS NUITEES

Maternelle :
jusqu'à 16 : PE + 1 adulte
au-delà de 16 : 1 adulte pour 8

Elémentaire :
jusqu'à 30 : PE + 1 adulte
au-delà de 30 : 1 adulte pour 15

VOYAGES SCOLAIRES

Interrogation du FIJAISV (doc 2.3B)
pour tous les accompagnateurs

Maternelle :
jusqu'à 16 : PE + 1 adulte
au-delà de 16 : 1 adulte pour 8

Elémentaire :
jusqu'à 24 : PE + 1 adulte
au-delà de 24 : 1 adulte pour 12

*Si une sortie scolaire implique des élèves de **maternelle et d'élémentaire**, seuls les **taux d'encadrement maternelle** s'appliquent.*

SORTIES FACULTATIVES

Circ. du 16-7-2024 — Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics

Eduscol Guide + modèles de formulaires

SortieSco

TYPE DE SORTIES

Toutes sorties scolaires qui ne revêtent pas un caractère obligatoire, notamment :

- sans nuitée qui ont lieu dans les pays étrangers frontaliers ;
- les voyages scolaires comprenant une ou plusieurs nuitées.

AUTORISATION

délivrée par **écrit** par le directeur d'école

- au moins trois jours avant pour les sorties scolaires occasionnelles sur le territoire national
- à l'étranger : au moins quinze jours avant le départ
- détail des procédures pour les voyages scolaires

ASSURANCE

Sortie **facultative** = Assurance responsabilité civile (pour couvrir les dommages dont l'enfant serait l'auteur) **et** assurance individuelle accidents corporels (pour couvrir les dommages qu'il pourrait subir) sont **obligatoires**.

FINANCEMENT

Contribution financière des familles possible. Celle-ci doit être limitée et ne doit, en aucun cas, conduire à l'exclusion d'un élève pour des raisons financières.

ENCADREMENT hors EPS

SORTIES SANS NUITEES

Maternelle :
jusqu'à 16 : PE + 1 adulte
au-delà de 16 : 1 adulte pour 8

Elémentaire :
jusqu'à 30 : PE + 1 adulte
au-delà de 30 : 1 adulte pour 15

VOYAGES SCOLAIRES

Interrogation du FIJAISV (doc 2.3B) pour tous les accompagnateurs

Maternelle :
jusqu'à 16 : PE + 1 adulte
au-delà de 16 : 1 adulte pour 8

Elémentaire :
jusqu'à 24 : PE + 1 adulte
au-delà de 24 : 1 adulte pour 12

*Si une sortie scolaire implique des élèves de **maternelle et d'élémentaire**, seuls les **taux d'encadrement maternelle** s'appliquent.*

Fiche récapitulative des taux d'encadrement en EPS

Taux d'encadrement pour les activités organisées dans le cadre d'une sortie scolaire **occasionnelle**

Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 16 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

Taux d'encadrement **renforcé**

ski et activités en milieu enneigé (raquettes, luge par exemple) ; escalade et activités assimilées ; randonnée en montagne ; tir à l'arc ; VTT et cyclisme sur route ; sports équestres ; spéléologie (classes I et II uniquement) ; activités aquatiques et subaquatiques (sauf pour ce qui concerne l'enseignement de la natation qui relève de la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 relative à l'enseignement de la natation dans les premier et second degrés) ; activités nautiques avec embarcation.

Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Taux d'encadrement en **natation**

	Taux d'encadrement par groupe-classe		
	d'élèves d'école maternelle	d'élèves d'école élémentaire	d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe
de 20 à 30 élèves	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	2 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe
plus de 30 élèves	4 adultes au moins dont le professeur de la classe	3 adultes au moins dont le professeur de la classe	4 adultes au moins dont le professeur de la classe

Les délais d'envoi

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

DELAIS DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DE VOYAGE SCOLAIRE SUR SORTIESCO

Sans compter les vacances scolaires

Séjour sur le territoire national

ECOLE
Rédaction et transmission du dossier au directeur, à la directrice

J – 4 SEMAINES AU MOINS
Le directeur, la directrice transmet le dossier au CP1D en charge du dossier EPS

DSDEN

JOUR J
Jour du départ en sortie scolaire avec nuitées

IEN

J – 15
L'IEN envoie la décision

autorise ou refuse

L'IEN transmet le dossier au service DESCO de la DSDEN pour information, recensement et transmission à la DSDEN d'accueil si le séjour se déroule hors département

Séjour à l'étranger

à consulter

ECOLE
Rédaction et transmission du dossier au directeur, à la directrice

J – 6 SEMAINES AU MOINS
Le directeur, la directrice déclare le séjour sur ARIANE et transmet le dossier au CP1D en charge du dossier EPS

DSDEN

JOUR J
Jour du départ en sortie scolaire avec nuitées

IEN

J – 4 SEMAINES
L'IEN envoie la décision

autorise ou refuse

L'IEN transmet le dossier au service DESCO de la DSDEN pour information, recensement et transmission

Pour une gestion efficace des dossiers, **contactez le CP1D en charge du dossier EPS** dès le démarrage de la saisie dans SortieSco

Circulaire du 16-7-2024
Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics

Procédure d'autorisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré

Démarrer le montage du dossier le plus rapidement possible (ex : dès la période 2 si départ prévu en période 4 ou dès la période 3 si départ en période 5).

Solliciter le CP1D EPS pour la saisie sur Sortie Sco.

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

L'application SortieSco tutoriel

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Aide à la lecture des dossiers

AIDE à LA LECTURE DES DOSSIERS DE VOYAGE SCOLAIRE

DIRECTEURS, DIRECTRICES

Date limite de transmission sur Sortiesco
(+3 semaines avant la date limite de validation de l'IEN).

Je vérifie que le **nombre d'élèves et d'adultes** est identique dans tous les paves et les pièces jointes. } CLASSES ENCADREMENT HEBERGEMENT TRANSPORT

Je vérifie que **les taux d'encadrement** sont respectés :

- vie collective (s'il y a des élèves de maternelle, on prend en compte le taux maternelle).

- **Dans chaque car** (s'il y a des élèves de maternelle, on prend en compte le taux maternelle).
- EPS et activités à taux d'encadrement renforcé.

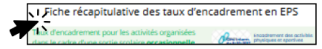

} ENCADREMENT

Je vérifie que les **pièces suivantes** sont jointes au dossier :

Utiliser prioritairement les documents types sur Sortiesco et le document "projet pédagogique" sur le site EPS01.

☐ PROJET PEDAGOGIQUE
Projet détaillé : Inscrit dans le projet d'école, de classe, respectant le contenu du document-type, une évaluation pensée
Emploi du temps : organisation des activités à taux d'encadrement renforcé, trajet éventuel, activité, lieu, composition des groupes, encadrants par groupe et activité.

☐ CLASSES
Liste élèves avec dates de naissance et n° tél d'un responsable en cas d'urgence

☐ ENCADREMENT
FIJAISV (doc. 2.3B) lisibles complétés par les accompagnateurs non enseignants.
Diplôme assistant sanitaire
Liste des accompagnateurs avec N° d'urgence

☐ TRANSPORT
Schéma de conduite avec signature et cachet du transporteur
Liste passagers élèves + adultes par car aller ET retour

CAS PARTICULIERS :

☐ ENCADREMENT
Tableau de présence partielle si les accompagnateurs changent durant le séjour
Autorisation employeur ATSEM/AESH
Intervenants extérieurs EPS **Carte pro** EAPS
Agréments pour les bénévoles
Circ. interm. du 6-10-2017

☐ TRANSPORT
Attestation signée si lieu de rassemblement différent de l'école
Schéma de conduite pour le transport sur place
Réservations (SNCF) ou autres annexes
Attestation de prise en charge si transport organisé par collectivité territoriale, prestataire de service ou une structure d'accueil
Permis de navigation et nom de la compagnie (autre que liaison régulière) si bateau, péniche avec une compagnie privée.

Voyage hors territoire national
Original de l'autorisation de sortie de territoire (AST)
+ copie du titre d'identité du signataire titulaire de l'autorité parentale
+ copie d'une pièce prouvant l'autorité parentale préconisée si patronyme différent (conservées par l'enseignant durant toute la durée de séjour)
+ déclaration par le directeur d'école sur la plateforme Ariane

AIDE à LA LECTURE DES DOSSIERS DE VOYAGE SCOLAIRE

CP1D, IEN

PAVE 1 DATE ET TYPE DE SORTIE

N° : ..... Titre : ..... Ecole : .....
Date : du ...../...../20..... AU ...../...../20..... Lieu : .....
Classe(s) : ..... Enseignant référent : .....

CLASSES — OBLIGATOIRE

PAVE 2 CLASSES

Effectif total : ..... partant : .....
Effectif -6ans : ..... *Si -de 6ans --> taux d'encadrement maternelle*

- ☐ Effectifs cohérents entre tous les pavés
- ☐ Liste élèves avec dates de naissance et n° tél d'un responsable en cas d'urgence en pj

Nombre d'encadrants à prévoir :

- en vie collective : .....
- en EPS : .....
- en EPS à taux d'activité renforcé : .....

ENCADREMENT — OBLIGATOIRE

PAVE 3 ENCADREMENT

Nombre d'accompagnateurs vie collective y compris l'enseignant : .....

- ☐ FIJAISV lisibles accompagnateurs en pj
- ☐ Assistant Sanitaire/AS présent jour et nuit
- ☐ Diplôme AS en pj
- ☐ Liste accompagnateurs en pj avec n° tél en cas d'urgence

EN FONCTION DU PROJET

- ☐ tableau de présence partielle en pj
- ☐ Autorisation employeur ATSEM/AESH pj
- ☐ EPS voir taux d'encadrement
- ☐ ASNS, Pass nautique en archives
- ☐ Intervenants extérieurs EPS — Circ. interm. du 6-10-2017
  - ☐ Carte pro EAPS
  - ☐ Agréments en pj

Nombre d'intervenants extérieurs agréés TRONC COMMUN (y compris l'enseignant) : .....
Nombre d'intervenants extérieurs agréés - ACTIVITE A TAUX D'ENCADREMENT RENFORCE (y compris l'enseignant) : .....

HEBERGEMENT — OBLIGATOIRE

PAVE 4 HEBERGEMENT

- ☐ Inscrit sur le répertoire national
- ☐ Inscrit sur le répertoire départemental
- ☐ non inscrit

BUDGET — OBLIGATOIRE

PAVE 5 BUDGET

- ☐ Equilibré par élève et par nuits/jours
- ☐ Participation des familles .....

TRANSPORT — OBLIGATOIRE

PAVE 6 TRANSPORT PAVE 7

- ☐ Transport aller ☐ retour

taux d'encadrement sur le groupe entier si maternelle, taux maternelle pour tout le groupe

- ☐ Schéma de conduite avec signature et cachet du transporteur en pj
- ☐ Liste passagers élèves + adultes par car aller en pj
- ☐ Liste passagers + adultes par car retour en pj

EN FONCTION DU PROJET

- ☐ Attestation signée si lieu de rassemblement différent de l'école en pj
- ☐ Transport sur place - Schéma de conduite
- ☐ Réservations (SNCF) ou autres annexes
- ☐ Attestation de prise en charge si transport organisé par collectivité territoriale, prestataire de service ou une structure d'accueil en pj
- ☐ Bateau, péniche : si compagnie privée : permis de navigation et nom de la compagnie (autre que liaison régulière)

PROJET PEDAGOGIQUE — OBLIGATOIRE

PAVE 8 PIECES JOINTES

- ☐ Inscrit dans le projet d'école, de classe
- ☐ Respectant le contenu du document-type
- ☐ Emploi du temps détaillé
  - ☐ Organisation des activités à taux d'encadrement renforcé.
- ☐ Evaluation pensée

Voyage hors territoire national
Original de l'autorisation de sortie de territoire (AST)
+ copie du titre d'identité du signataire titulaire de l'autorité parentale
+ copie d'une pièce prouvant l'autorité parentale préconisée si patronyme différent (conservées par l'enseignant durant toute la durée de séjour)
+ déclaration par le directeur d'école sur la plateforme Ariane

Commentaires :
.....
.....
.....

Validation IEN le : Transmis le :

Consulter le conseiller pédagogique en charge de la mission EPS, Vincent MOLES, dès le début de votre projet « sortie scolaire ».

MERCI DE VOTRE ATTENTION